

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-20210709-004
RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS
ET LA POLLUTION DES SOLS DE LA COMMUNE DE ANZÈME.**

La préfète de la Creuse

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et la délimitation des zones de sismicité du territoire français,

VU le décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire,

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français,

VU les arrêtés préfectoraux n° 23-2018-12-28-004 et n° 23-2018-12-28-005 du 28 décembre 2018 et les arrêtés préfectoraux n° 23-2021-05-03-00002 à n° 23-2021-05-03-00006 du 3 mai 2021 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS),

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-09-00001 du 9 juillet 2021 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-20190416-004 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de ANZÈME.

CONSIDÉRANT la publication de nouveaux textes modifiant les zones où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols, notamment les secteurs d'information sur les sols.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral N° 23-20190416-004 du 16 avril 2019 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune de ANZÊME.

ARTICLE 2 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques et pollutions nécessaires pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de ANZÊME sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- une fiche communale d'information (annexe 1 du présent arrêté) indiquant :
 - la liste des risques naturels, technologiques et miniers à prendre en compte auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire ;
 - les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
 - les niveaux réglementaires de sismicité et de classement au regard du zonage à potentiel radon attachées à la commune ;
 - l'information sur la présence de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;
 - le nombre d'arrêtés de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle ou technologique depuis 1982 ;
- une ou plusieurs cartographie(s) indicative(s) des zones exposées (annexe 2 du présent arrêté).

Ce dossier ainsi que les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie, préfecture, sous-préfecture et à la direction départementale des territoires de la Creuse. Ils sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Creuse : www.creuse.pref.gouv.fr.

ARTICLE 3 :

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté et ses annexes sont notifiés à Monsieur le Maire de ANZÊME et à la chambre des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse. Une mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur des Services du Cabinet, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse et Madame le Maire de ANZÊME sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Guéret, le 09 juillet 2021

La 

Virginie DARPHEUILLE

Code postal
23000

Commune de ANZEME

Code INSEE
23004

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 23-20210709-004

du 07 / 09 / 2021

mis à jour le / /

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date / /

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
prescrit anticipé approuvé date / /

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M ² oui non
prescrit anticipé approuvé date / /

² Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

> Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit ³ oui non

³ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁴ oui non

⁴ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

Code postal
23000

Commune de ANZEME

Code INSEE
23004

page 2/2

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3

oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS)

oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

> La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique

nombre

nombre

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

.....
.....
.....

Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

Voir annexe 2 :

- carte départementale du zonage sismique
- carte départementale du zonage à potentiel radon
- annexe de l'arrêté n° 23-2021-05-03-00002 portant création à un secteur d'information sur les sols

Date 9 juillet 2021

La Préfète

Virgine DARDHEUILLE

* Les pièces jointes sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Creuse
www.creuse.gouv.fr

ANNEXE 2

DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À L'INFORMATION
DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS
ET LA POLLUTION DES SOLS

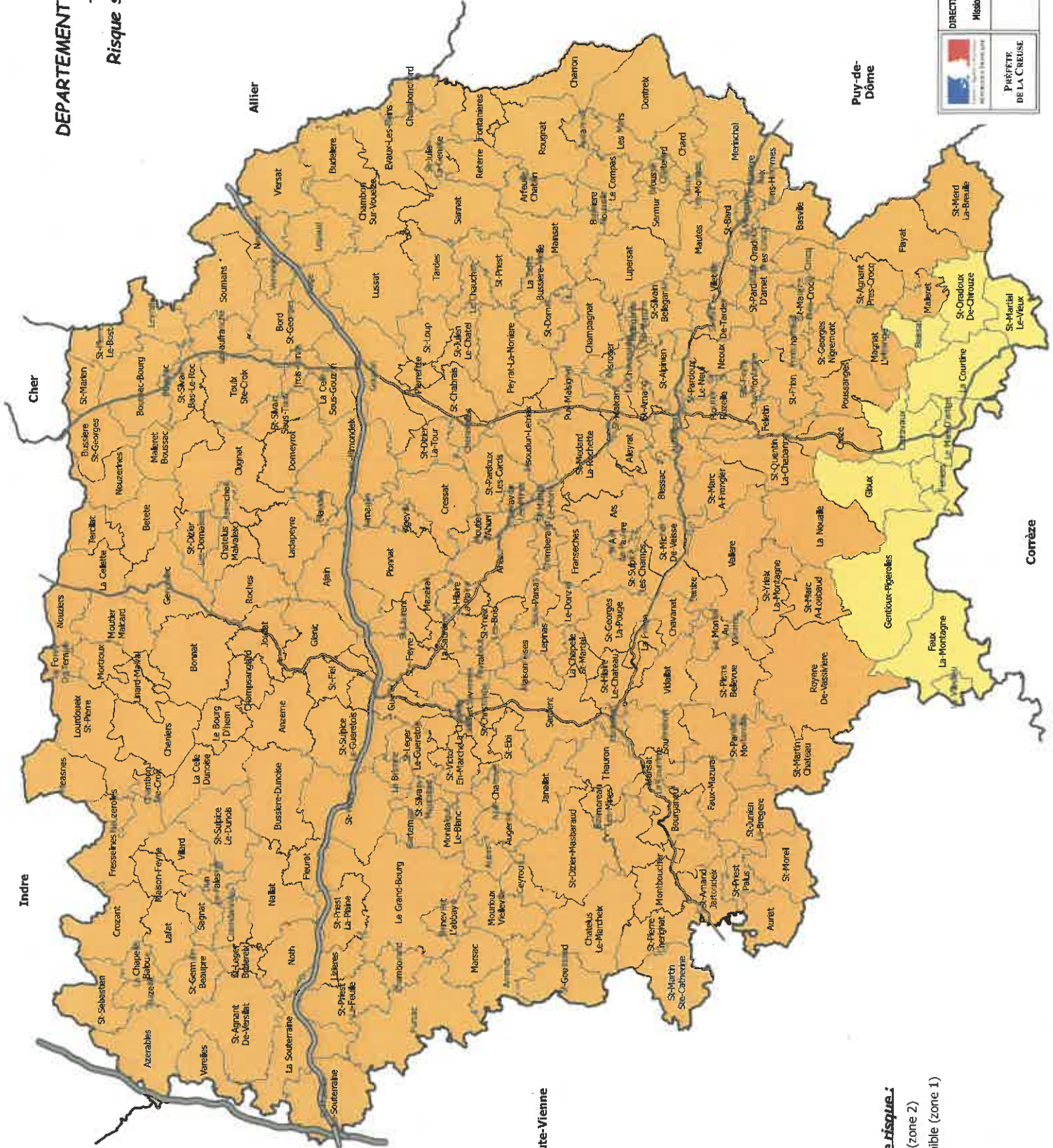
Guéret, le 9 juillet 2021

La Préfète


Virginie DARPHEUILLE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Risque sismique



Niveau de risque:

- Faible (zone 2)
- Très faible (zone 1)



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CREUSE
Mission Connaissance et Stratégie des Territoires

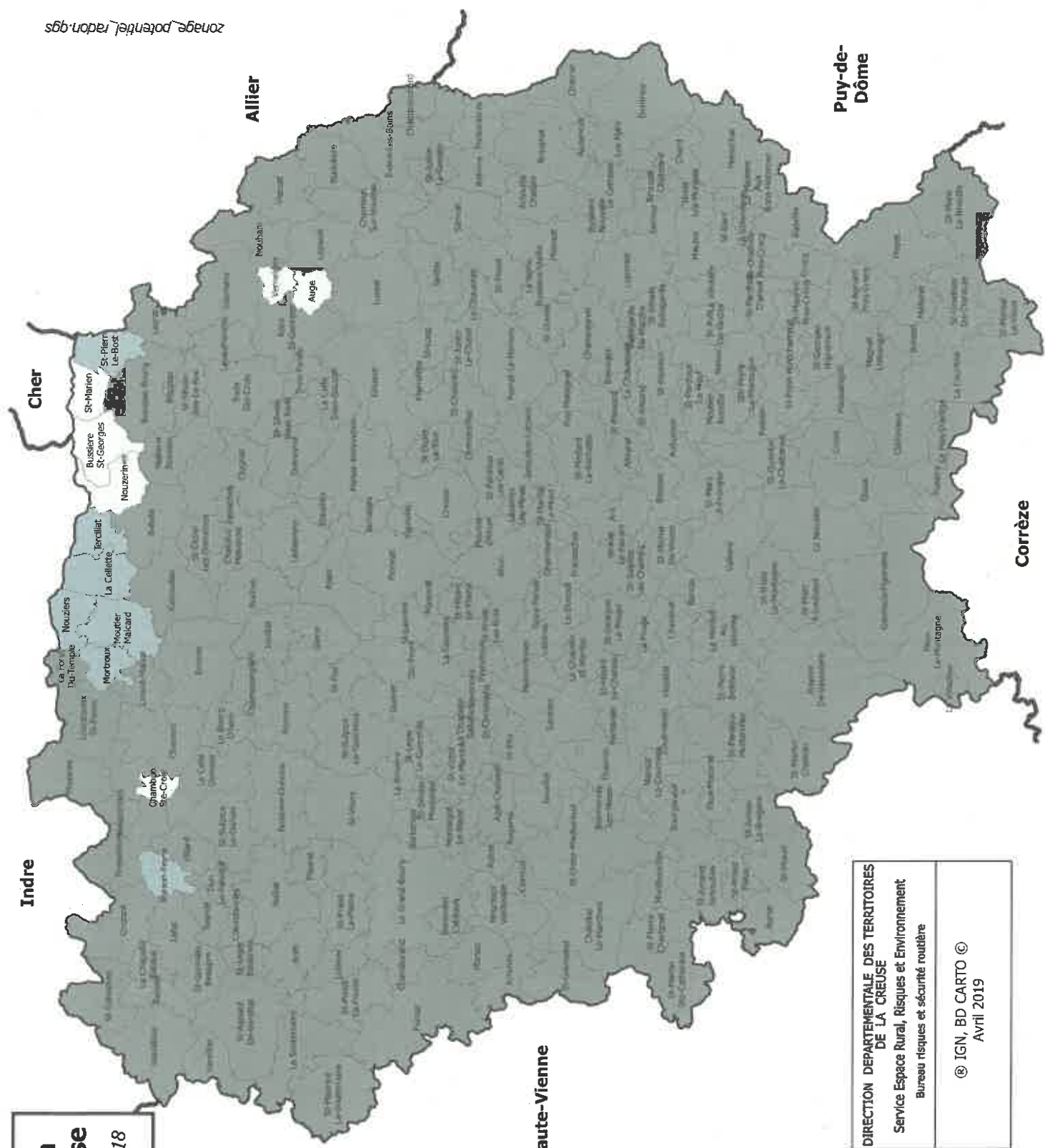
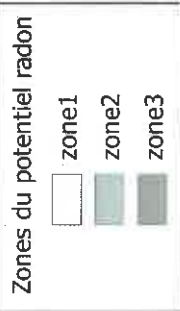
© IGN AD CARTO ©
avril 2019



PREFECTURE DE LA CREUSE

création : risque sismique gis

**Zonage du potentiel radon
du département de la Creuse**
défini par l'arrêté ministériel du 27 juin 2018



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CREUSE**
Service Espace Rural, Risques et Environnement
Bureau risques et sécurité routière

© IGN, BD CARTO ©
AVRIL 2019

zonage.potentiel.radon.gps



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Fiche interne (non diffusable)

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour
 GUÉRET, le **3 MAI 2021**

Identification

Identifiant 23SIS08631
 Nom usuel Stériles le Vignaud
 Adresse Le vignaud
 Lieu-dit
 Département CREUSE - 23
 Commune principale ANZEME - 23004

Pour la Préfète et par délégation,
 Le Secrétaire Général,
 Renaud NURY

Caractéristiques du SIS Stériles dispersés en dehors du site minier du Vignaud :
 Présence de stériles miniers sur la parcelle n° 0256, section AE.

Les résultats des investigations réalisées sur cette zone ont mis en évidence des valeurs supérieures aux objectifs radiologiques sur une zone de 600 m². Areva a préconisé des travaux d'assainissement de cette zone (avec retour des stériles retirés sur le site du Vignaud situé à proximité).

Les travaux ont été refusés par le propriétaire de la parcelle (Mairie d'Anzême). Le secteur est inscrit en SIS pour garder la mémoire et prévenir tout changement d'usage.

Etat technique Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
-----------	------	-------------	------

Sélection du SIS

Statut Soumis

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Précision des contours

Localisation D'après des plans anciens et actuels à l'échelle appropriée

Cadastre

Observations sur la numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 609618.0 , 6575322.0 (Lambert 93)

Superficie totale 4989 m²

Perimètre total 581 m

Précision des contours

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ANZEME	AE	256	29/04/2019

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
Mesures LE VIGNAUD_2014		Oui
Fiche travaux LE VIGNAUD		Oui
Fiche site LE VIGNAUD		Oui

Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
29/04/2019	Création	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
29/04/2019	Soumission pour validation	LERAY Emilie	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	à vérifier / compléter par IH
07/05/2019	Demande de modification	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	mettre même attributs que la fiche du garage de St privat
23/05/2019	Soumission pour validation	HUBERT Isabelle	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	OK IH
26/03/2020	Demande de modification	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs à passer en diffusable
26/03/2020	Soumission pour validation	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Docs passés en diffusables

Cartographie

